

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son deuxième rapport :

Réunions :

Le Comité principal s'est réuni :

- le jeudi 2 décembre 2004, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif;
- le mardi 21 décembre 2004, à 13 heures, dans la salle 255 du palais législatif;
- le jeudi 3 mars 2005, à 9 h 30, dans la salle 1023 du 405 Broadway (huis clos).

Le sous-comité s'est réuni dans la salle 1023 du 405 Broadway :

- le jeudi 6 janvier 2005, à 10 heures;
- le lundi 31 janvier 2005, à 13 heures;
- le mardi 1^{er} février 2005, à 10 heures;
- le lundi 7 février 2005, à 14 heures;
- le mercredi 9 février 2005, à 9 heures;
- le jeudi 10 février 2005, à 13 heures.

Questions à l'étude :

- La nomination du protecteur des enfants;
- la nomination de l'ombudsman.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion du 2 décembre 2004 :

M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. le *ministre* SMITH.

Au cours de la réunion du 21 décembre 2004, le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion du 21 décembre 2004 :

- M^{me} TAILLIEU remplace M. EICHLER;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. REID;
- M. SCHELLENBERG remplace M. NEVAKSHONOFF;
- M. SANTOS remplace M. MARTINDALE.

Au cours de la réunion du jeudi 3 mars 2005, le Comité a élu M. REID à la présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion du 3 mars 2005 :

- M. SCHELLENBERG remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. REID remplace M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. AGLUGUB remplace M. le *premier ministre* DOER;
- M. ALTEMEYER remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN remplace M. MURRAY;
- M. EICHLER remplace M. LOEWEN;
- M. DYCK remplace M. EICHLER;
- M. LOEWEN remplace M. DYCK.

Motions adoptées et dont il a été fait rapport :

Motion adoptée à la réunion du 21 décembre 2004 :

QUE soit créé un sous-comité du Comité permanent des affaires législatives, composé des personnes suivantes :

M^{me} IRVIN-ROSS;
M. DEWAR;
M. LAMOUREUX;
M. GOERTZEN;
M. REID, président.

Le mandat du sous-comité consisterait à fixer les critères de sélection, à formuler une annonce publicitaire, à procéder à la présélection et à mener des entrevues, après quoi il ferait rapport au Comité de ses recommandations de candidats pour les postes d'ombudsman et de protecteur des enfants.

Rapport du sous-comité :

Au cours de la réunion du 3 mars 2005, le sous-comité a indiqué qu'il s'était réuni à huis clos le jeudi 6 janvier 2005 à 10 heures, le lundi 31 janvier 2005 à 13 heures, le mardi 1^{er} février 2005 à 10 heures, le lundi 7 février 2005 à 14 heures, le mercredi 9 février 2005 à 9 heures et le jeudi 10 février 2005 à 13 heures.

Le sous-comité a laissé savoir que cent cinquante-huit personnes avaient posé leur candidature au poste d'ombudsman et que six (6) d'entre elles avaient été invitées à une entrevue. Les entrevues ont été menées les 7 et 9 février. Le 10 février, le sous-comité a recommandé au Comité permanent des affaires législatives qu'Irene Hamilton soit nommée au poste d'ombudsman.

Points adoptés lors de la réunion du 3 mars 2005 :

Le Comité a convenu de présenter au lieutenant-gouverneur en conseil un rapport dans lequel il recommande qu'Irene Hamilton soit nommée ombudsman de la province du Manitoba.

Le président,

Rapport présenté par :

Daryl REID

Le 3 mars 2005